

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

VISANT À AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 361)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AS87

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° AS|77 de Mme Khattabi

ARTICLE 2

Au dernier alinéa, après le mot :

« communication »,

insérer le mot :

« numériques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de ce sous-amendement est de rétablir l'expression utilisée par l'amendement AS10 dont s'inspire manifestement l'amendement de la rapporteure, à savoir l'expression « plateformes de communication numériques ».